



MAIRIE DE BLOYE

BULLETIN D'INFORMATIONS

N ° 2

Téléphone : 04.50.01.43.27
FAX : 04.50.01.43.28
mairiebloye@wanadoo.fr

Janvier - Mars - Mai - Juillet - Octobre - Décembre
2023

SITE INTERNET
www.bloye.fr

FACEBOOK
Mairie Bloye

**HORAIRES
D'OUVERTURE
AU PUBLIC**

LUNDI
8H30-12H00

MARDI
16H30-19H00

JEUDI
8H30-14H00

**DANS CE
NUMÉRO :**

Inscriptions scolaires &
assistantes maternelles 1
Les Moments Forts 2 et 3
Infos communales 4 à 9
Associations 10 à 11
Autres informations 12
A vos Agendas 12



INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les habitants de Bloye désirant inscrire leur(s) enfant(s) pour la première fois à **l'école élémentaire, pour la rentrée 2023**, doivent se rendre en mairie avant le 03/04/2023 pour une préinscription avec les documents suivants : justificatif de domicile, livret de famille et le carnet de santé avec la mise à jour des vaccins. Un **certificat d'inscription scolaire leur sera fourni**.

Dès lors, vous pourrez prendre contact par mail avec la directrice de l'école, Madame FURTER Lydie pour convenir d'un rendez-vous individuel entre le 24/04/2023 et le 05/05/2023.

Merci de venir à ce rendez-vous avec le **certificat d'inscription délivré par la mairie**, le carnet de santé avec la mise à jour des vaccins et un jugement de divorce si **besoin**. **Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'école :**

Téléphone de l'école : **04.50.01.28.62**.

Mail : ce.0740688w@ac-grenoble.fr



AUTRES INFORMATIONS

ASSISTANTES MATERNELLES AGREEES

Nous avons la chance d'avoir sur la commune des assistantes maternelles agréées par le Service de Protection Maternelle et Infantile du Conseil Départemental de Haute-Savoie. Si vous cherchez une «nounou», prenez contact avec elles.

Nom	Adresse	Numéro téléphone	Capacité d'accueil restante au 09/02/2023
COLOMB Marianne	282, Route de Massingy	06.40.94.30.29	0 place sur 3 places de capacité d'accueil au total
HUGOT-MERLOT Manuela	44 Route du Petit Salagine	06.61.84.83.11	0 place sur 2 places de capacité d'accueil au total
LAMBERT Maude	590, Route de Ballentrand	06.18.80.22.16	0 place sur 4 places de capacité d'accueil au total

Les Moments Forts

VŒUX DU MAIRE A LA POPULATION, AUX PARTENAIRES ET AUX ACTEURS ECONOMIQUES



Samedi 7 janvier 2023 à 11h00, c'était avec une vive émotion que Monsieur Patrick DUMONT, Maire de Bloye, a exprimé ses **vœux à la population pour la toute première** fois depuis le début de son mandat en raison des restrictions sanitaires que nous avons connues.

Monsieur le Maire a d'abord fait part de sa joie de pouvoir se retrouver et a remercié les différents acteurs de la commune. Etaient présents(es) à cette cérémonie, Monsieur Cyril PELLEVAL, sénateur, Madame Sylvia ROUPIOZ conseillère régionale Auvergne Rhône-Alpes et maire de Boussy, Monsieur Christian HEISON président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et maire de Rumilly, Monsieur Yohann TRANCHANT, maire de Sales, Monsieur Patrick BASTIAN, maire d'Etercy, Monsieur Alain BAUQUIS, maire de Saint-Félix, Monsieur Jean-Michel BLOCMAN, maire de Massingy, Monsieur Marcel PEILLAT, ancien maire de Bloye et Monsieur Philippe HECTOR, ancien maire de Bloye du précédent mandat, Monsieur Bernard GAY, maire honoraire de Massingy, le lieutenant Jérôme DESMARCHELIER, chef de brigade de Rumilly, le gendarme référent Thibault RONJAT, le lieutenant PERRON du SDIS de Rumilly.

Monsieur le Maire a pu revenir sur les projets finalisés comme le terrain multisports à **côté de l'école, le remplacement des jardinières devant l'école, l'installation de deux**



bancs, la rénovation de la route de la mairie et du parvis de l'église, le renouvellement du matériel informatique de l'école et la mise en place d'un tableau interactif et d'un vidéoprojecteur, la confection d'un placard dans la salle de sieste et dans les bureaux du corps enseignant, l'installation d'une cabine de douche pour les enfants de la maternelle, l'achat d'une saleuse à neige, les remplacements des radiateurs au Foyer Rural «Yves de Mouxy» et l'installation de panneaux de signalisations supplémentaires

au carrefour de la Garde de Dieu. Monsieur le Maire a chaleureusement remercié **l'Etat, la région et le département** pour ces subventions sans lesquelles **ces projets n'auraient pu se réaliser.**



Monsieur le Maire a poursuivi avec les projets à venir tels que la mise en place de dix caméras de vidéoprotection. Le monument aux morts sera déplacé du cimetière pour une installation vers la mairie. Celui-ci sera rénové. Enfin, Monsieur le Maire a évoqué le système de la nouvelle mise en place du tri sélectif simplifié tout en rappelant que les conteneurs ne sont pas une déchèterie.

Un bon nombre des élus du conseil municipal ont répondu présents pour cet événement important dans la vie municipale.

Patrick DUMONT a tenu à souligner individuellement les qualités professionnelles et humaines de notre personnel communal et a remercié les associations qualifiées de «forces vives de notre commune» !

Enfin, les nouveaux habitants de la commune, comme à l'accoutumée, ont été mis à l'honneur, dont la famille PEZIC présents à cette cérémonie.

Madame ROUPIOZ et Monsieur HEISON ont également pris la parole afin d'évoquer respectivement plus largement les priorités régionales pour cette nouvelle année et les projets de la communauté de communes.



Monsieur le Maire a conclu sur cette phrase : «Pour 365 nouvelles journées, il faut : un soupçon de réussite, un zeste d'inattendu, une pointe de folie pour pimenter un peu tout ça, le tout arrosé de rires et d'amour. 2023 aura une saveur comme nul autre, c'est certain ! Une très bonne et heureuse année et une bonne santé à toutes et à tous».

Il fut alors temps de passer au moment festif et convivial de la cérémonie avec l'échange du verre de l'amitié, des petits fours et autres galettes des rois.

La municipalité remercie l'ensemble des personnes présentes lors de cet événement et renouvelle ses vœux de bonne et heureuse année 2023 à l'ensemble des habitants et acteurs de la vie de notre commune.



Monsieur le Maire et la famille PEZIC

Informations communales

UNE NOUVELLE PREMIERE ADJOINTE AU MAIRE ELUE A LA MAIRIE DE BLOYE



Lors du conseil municipal du 31 janvier 2023, les élus(es) ont voté à bulletins secrets et procédé au vote du 1^{er} adjoint au maire qui est une 1^{ère} adjointe au maire, en remplacement de Madame Séverine FAVERON.

C'est Madame Isabelle BOUCHET qui a été élue avec 9 voix, face à Monsieur Gilles RASSAT qui obtient 2 voix.

Monsieur le maire ainsi que les élus(es) se félicite de cette nouvelle nomination et lui souhaite la bienvenue en tant que 1^{ère} adjointe au maire et une bonne réussite dans sa récente prise de ses fonctions !

ETAT CIVIL

Naissances : ***Nous avons eu le plaisir d'accueillir dans notre commune*** :

- Maëlya DELSAUX, née le 10 décembre 2022, fille de M. DELSAUX Hervé et BORNEND Anaëlle, domiciliés 45 Impasse du Crêt.

- Eden, né le 18 janvier 2022, fils de M. MAZOUJI Mounir et CELIK Burcin, domiciliés

81 Route du Petit Salagine (il s'agit bien de l'année 2022, cela est dû à une erreur ou oubli de transmission d'informations des services concernés et indépendant de notre volonté).



Décès : ***Nous avons eu le regret de perdre*** :

- Monsieur Jean BRUYERE, décédé le 09 février 2023.



TAILLE DES TILLEULS VERS L'EGLISE

Monsieur le Maire, l'adjoint au Maire en charge des travaux, Monsieur Gérard RICHART, l'agent technique, Monsieur Eric DUPONT-DUCRETET remercient Monsieur Didier LAMARCHE pour son aide précieuse pendant deux jours pour la taille des tilleuls vers l'église et ceux du jardin de l'école. Ce dernier a également prêté un broyeur et une grande perche élagueuse. Encore merci !



GALETTE DES ROIS A LA CANTINE



Vendredi 06 janvier 2023, les enfants de l'école publique de Bloye ont pu partager et déguster la délicieuse galette des rois à la cantine pour le bonheur des enfants ! Nous avons eu une reine, Amélie et deux rois, Lucas et Aurélien. Tout le monde s'est régalé pendant ce moment chaleureux et convivial !



FAITES LE CHOIX DU BROYAGE !

Un broyeur mis à disposition à titre gracieux par la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie sera disponible sur la commune les jeudi 23, vendredi 24 mars et samedi 25 mars 2023. Nous nous déplacerons chez les personnes intéressées pour broyer leurs branchages sur prise de rendez-vous auprès de la mairie (sur place, par mail) au plus tard le jeudi 16 mars 2023. Ce matériel broie des branches jusqu'à 10 cm de diamètre. Le broyat vous servira de matières sèches dans votre compost, pour pailler ou pour aménager des allées. La mairie ne récupérera pas votre broyat, les habitants devront l'utiliser ou l'emporter eux-mêmes en déchèterie. Concernant le planning, nous priorisons les jeudi et vendredi. Si ces deux jours sont «chargés» ou indisponibles, nous pourrions éventuellement intervenir le samedi matin. **Il est demandé aux administrés(ées) d'être présents** (es) sur place et de préciser lors de leurs inscriptions le volume à broyer. Nous remercions le service Prévention et Valorisation des Déchets de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie pour le prêt de ce matériel.

POUR VOS TAILLES DE HAIES, D'ARBUSTES ET DE BRANCHAGES

FAITES LE CHOIX DU BROYAGE !

- 1 Evitez la déchèterie, venez broyer vos végétaux (jusqu'à 10 cm de diamètre) avec l'aide de l'agent communal
- 2 Réutilisez votre broyat, pour pailler vos haies, arbustes
- 3 Enrichissez le sol de votre jardin !

GRATUIT

JEUDI 23, VENDREDI 24 & SAMEDI 25 MARS 2023
de 08h à 12h00 et de 13h30 à 16h
BLOYE - Broyage à domicile
Présence indispensable d'une personne pendant la durée de l'intervention.
Réservation obligatoire d'un créneau horaire (volume à préciser) à la mairie : 04.50.03.43.21 - mairie@bloye.com

ACTION EN PARTENARIAT

Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie
Pôle Environnement - Service prévention et valorisation des déchets
3 Place de la République - BP 49 - 74202 RUMILLY CEDEX
04 50 03 43 21 - déchets@ccrtds.com - rumillyterredesavoie.fr

FEUX AUX CONTAINERS DE LA GARDE DE DIEU



A quatre reprises en une année, les containers à la Garde de Dieu ont pris feu. Acte de malveillance ou **incivilités (cendre chaude jetée).....? Les pompiers** sont intervenus rapidement et nous les en remercions. Nous vous demandons de bien vouloir être vigilants afin que cet incident ne se reproduise plus.

Rappel : les containers d'apports volontaires ne sont pas une déchèterie.

En cas de violation involontaire d'une obligation de prudence ou de sécurité, la peine peut aller jusqu'à

un an de prison et 15 000 € d'amende. En cas de violation manifestement délibérée de cette obligation, la peine peut aller jusqu'à deux ans de prison et 30 000 € d'amende.

Informations communales

LIVRAISON EPICERIE AMBULANTE

Nous vous informions dans notre bulletin municipal de décembre **2022 qu'une épicerie ambulante s'installait sur notre commune** chaque lundi de 11h00 à 13h00.

N'ayant pas suffisamment de visites sur l'emplacement Garde de Dieu, Madame Amélie PICCON a décidé de se consacrer au passage à domicile pour ceux et celles qui souhaitent être livrés(ées). Vous pouvez la contacter par téléphone 06.21.38.68.53 ou par mail : piccon.amelie@gmail.com



ENQUETE DE L'INSEE : STATISTIQUES SUR LES RESSOURCES ET LES CONDITIONS DE VIE

Entre février et avril 2023, l'Insee réalise une enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages. Inscrite dans un dispositif statistique européen, cette enquête aborde des thèmes variés : les ressources et les charges des ménages, les conditions de logement, l'emploi, la formation, ou bien encore la santé des individus. Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Certains ont même déjà participé aux enquêtes précédentes et connaissent bien le dispositif, car cette enquête se déroule sur plusieurs questionnements. Si vous faites partie des ménages enquêtés, vous recevrez une lettre-avis et un enquêteur de l'Insee prendra contact pour obtenir un rendez-vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. En cas de doute, il est également possible de se faire confirmer l'identité de l'enquêteur via le formulaire de contact <https://www.insee.fr/fr/information/4230346> en précisant les nom et prénom de l'enquêteur, et dans la mesure du possible son numéro de téléphone et le nom de l'enquête. Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.



ENQUETE INTERNATIONALE SUR LES COMPETENCES DES ADULTES (Piaac)

L'institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (Insee), en partenariat avec le Ministère du Travail (Dares), réalise, de février à avril 2023, une importante enquête statistique sur les compétences des adultes résidant en France métropolitaine. Trente-trois pays participent également à cette opération internationale coordonnée par l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique (OCDE). Cette enquête est réalisée sur un échantillon de 11 000 personnes, certaines vivent dans des logements de notre commune. Elle vise à évaluer les compétences qui permettent aux adultes de gérer les informations dans la vie de tous les jours : lecture, recherche d'information, utilisation d'un ordinateur, d'internet, calculs... Elle s'intéresse également à la formation et à l'expérience professionnelle des adultes. Les personnes seront interrogées par un enquêteur de l'Insee, muni d'une carte officielle. Elles sont prévenues individuellement par lettre et informées du nom de l'enquêteur. Les réponses sont confidentielles.





TAXE DE SEJOUR



Nous vous informons que depuis le 1^{er} janvier 2023, la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie collecte la taxe de séjour auprès des hébergements marchands du territoire.

L'intégralité des recettes de cette taxe est reversée à l'Office de Tourisme Rumilly-Albanais pour la promotion et le développement touristique de la destination.

L'Office de tourisme anime la collecte auprès des hébergeurs (communication, déclarations, relances...) et la Communauté de Communes en assure la gestion comptable.

Qui paye la taxe de séjour ?

Conformément à l'article L2333-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, la taxe de séjour est établie sur les personnes qui ne sont pas domiciliées dans la commune.

L'assujetti paie la taxe de séjour à l'hébergeur qui reversera la totalité des taxes collectées à la collectivité en son nom.

Sont exonérés :

- Les personnes mineures.
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans l'une des communes de la collectivité.**
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.**
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 1€ par nuit.**

Qui collecte la taxe de séjour ?

Tous les hébergements sont concernés dès lors que le séjour se fait à titre onéreux (même s'il s'agit de la résidence principale de l'hébergeur).

Le logeur perçoit la taxe de séjour au tarif en vigueur au moment du séjour, avant le départ des personnes hébergées.

Le cas des opérateurs numériques (**ex. Airbnb, Booking, Le Bon Coin...**)

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la taxe de séjour au réel est obligatoirement collectée par les opérateurs numériques à condition qu'ils soient intermédiaires de paiement pour le compte de loueurs non professionnels.

Pour les nuitées commercialisées par leur intermédiaire, ce sont les opérateurs qui perçoivent la taxe et reversent les sommes auprès du service gestionnaire de la taxe de séjour sur le territoire.

Quand et comment payer la taxe de séjour ?

Les hébergeurs devront déclarer chaque début de mois le nombre de nuitées effectuées dans leur établissement le mois précédent, via une plateforme de télédéclaration.

Un recouvrement au quadrimestre est prévu avec un règlement à faire parvenir avant le :

- 31 mai pour les taxes collectées du 1^{er} janvier au 30 avril.
- 30 septembre pour les taxes collectées du 1^{er} mai au 31 août.
- 31 janvier pour les taxes collectées du 1^{er} septembre au 31 décembre.

La plateforme de télédéclaration <https://taxedesejour.ofeaweb.fr/ts/CC-Rumilly/> est opérationnelle dès à présent. Accessible à tous, elle dispose de tous les renseignements utiles sur la taxe de séjour. Cet espace en ligne permettra également aux hébergeurs de calculer, déclarer et reverser le montant de la taxe de séjour.

Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Office de Tourisme, 1 place de la Manufacture-74150 RUMILLY : 04.50.64.58.32.

Source Office de Tourisme de Rumilly.

Informations communales

DEPLOIEMENT DU COMPOSTAGE INDIVIDUEL VENDREDI 28 AVRIL 2023 DE 17H00 A 19H00 AU FOYER RURAL « YVES DE MOUXY »



Dans le cadre de la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) du 10 février 2020, le tri des biodéchets (déchets alimentaires et déchets végétaux) deviendra obligatoire pour les particuliers, collectivités et industriels à compter du 31 décembre 2023. 30% DE NOS ORDURES MÉNAGÈRES PEUVENT ÊTRE RECYCLÉES GRÂCE AU COMPOSTAGE !

Pour réduire la production de déchets et faciliter leur valorisation, la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie poursuit sa démarche de sensibilisation en vous accompagnant dans cette transition et en offrant un composteur individuel et un bioseau par foyer*. Le compostage apporte une réponse immédiate aux logements individuels pour la gestion des déchets alimentaires. Certains de vos **déchets végétaux permettent d'équilibrer** votre compost et de pailler votre potager et vos plantations pour une complète gestion de proximité. Ce dispositif est mis en place progressivement sur le territoire, en partenariat avec les communes depuis juin 2022.

* Les foyers ayant déjà bénéficié d'un composteur pourront renouveler leur matériel après 5 ans.

RAPPEL : IL EST INTERDIT BRÛLER DES DÉCHETS VÉGÉTAUX, QUE CE SOIT AVEC UN INCINÉRATEUR DE JARDIN OU À L'AIR LIBRE. LA DÉCHÈTERIE INTERCOMMUNALE À RUMILLY ACCUEILLE LES DÉCHETS VÉGÉTAUX QUI NE PEUVENT ÊTRE COMPOSTÉS NI VALORISÉS EN PAILLAGE.

RAPPEL TRI DES EMBALLAGES

A partir du 1^{er} janvier 2023, le Syndicat Intercommunal de la Valorisation (SIVALOR), ex SIDEFAGE, a fait évoluer les consignes de tri. Il est possible de déposer dans un seul et même contenant jaune, tous les emballages sans exception : en métal, en plastique, les papiers, les cartonnettes et les briques alimentaires. Il reste la benne verte pour les verres.



COLLECTE DE L'AMIANTE LIÉE A LA DÉCHÈTERIE DE RUMILLY



Depuis le 1^{er} janvier 2023, la dépose d'amiante liée ne se fait plus en libre accès à la déchèterie. Des permanences sont organisées les derniers mardis après-midis de chaque mois de 14h à 17h. Elles sont destinées uniquement aux particuliers.

CALENDRIER DE COLLECTE : PREMIER SEMESTRE 2023

>> Mardi 28/02 >> Mardi 28/03 >> Mardi 25/04 >> Mardi 30/05 >> Mardi 27/06

RAPPEL

Seuls sont autorisés les dépôts d'amiante liée => amiante qui a été intégrée à d'autres matériaux comme le ciment. L'amiante est un produit dangereux. Il est recommandé de la manipuler avec des gants et un masque de type FFP3.

Source Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie.

YOGA SUR CHAISE OU SUR FAUTEUIL POUR NOS SENIORS

Pour apprendre des mouvements et des postures adaptées à mettre ensuite en pratique à domicile, pour retrouver du tonus musculaire et travailler le souffle, pour renforcer l'attention et la mémoire, pour se

retrouver entre personnes motivées à prendre soin de sa santé, quelles que soient les limites physiques, des ateliers gratuits sont réservés à nos seniors de 65 ans et plus. Une session de trois séances gratuites de 10h00 à 11h00 et sur inscription sont proposées en 2023 :

Session 2 :

Mercredi 05 avril

Mercredi 03 mai

Mercredi 07 juin

Session 3 :

Mercredi 05 juillet

Mercredi 02 août

Mercredi 06 septembre

Session 4 :

Mercredi 04 octobre

Mercredi 08 novembre

Mercredi 06 décembre

Au moment de la parution du bulletin d'informations, la session 1 a déjà débuté.

Pour tous renseignements ou inscriptions, vous pouvez joindre la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie au 04.50.01.87.15 ou 04.50.01.87.00

Source Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie.

CHALLENGE CONNECTE MARS BLEU

Le cancer colorectal, aussi appelé cancer du côlon-rectum, il touche plus de 43 000 personnes chaque année en France (dont 23 000 hommes et 20 000 femmes). Troisième cancer chez l'homme et deuxième chez la femme, il est fréquent. Il existe un programme de dépistage organisé qui permet de sauver des vies car détecté tôt le cancer colorectal peut être évité et guéri dans 9 cas sur 10.

Le challenge connecté Mars Bleu, c'est quoi ?

C'est un défi connecté amusant et sportif ouvert à tous, gratuit et créé par Dépistage des Cancers en AuRA.

Pendant trois semaines des équipes devront remporter le plus de points en réalisant le plus de pas possible, en répondant à des défis et à des questionnaires.

Objectifs :

⇒ Pratiquer une activité physique avec la marche à pied, la course ou la danse. L'activité physique permettant de diminuer le risque de cancer colorectal.

⇒ Être informé sur le dépistage organisé du cancer colorectal.

⇒ Être acteur d'un événement amusant régional et départemental.

⇒ Mieux faire connaître le dépistage organisé du cancer colorectal, sujet de santé publique.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet suivant : <https://www.depistagecanceraura.fr/mars-bleu/>

Source Dépistage des Cancers.
Centre de coordination Auvergne-Rhône-Alpes.



Le Coin des Associations

Les informations publiées sont sous l'entière responsabilité

YOGA



Bonjour à tous,

Depuis septembre 2022, les mini-yogis de Bloye et des alentours se retrouvent le mercredi matin de 9h30 à 10h30 au Foyer Rural «Yves De Mouxy». Depuis janvier, les enfants ont fait briller leur créativité avec le yoga ! Ils ont aussi pu ressentir leur force intérieure et tester leur équilibre sur leur chemin de vie ! Quel plaisir de les retrouver chaque mercredi avec le sourire et la joie de pratiquer ensemble dans la bonne humeur, la bienveillance et le jeu ! Il reste quelques places (enfants âgés entre 5 et 10 ans).

Pour plus d'informations, vous pouvez me contacter par **mail** naitre.rayonner.justine@gmail.com ou par téléphone 06.60.44.49.88.

Justine Dubois,
Professeure de Green Yoga® Enfants.

CLUB LES «BONS VIVANTS»

8^{ème} CONCOURS DE BELOTE DU CLUB DES AINES DE BLOYE



Après trois années d'interruption en raison du Covid, le Club des Aînés «Les Bons Vivants» a repris son concours de belote pour la 8^{ème} édition dimanche 05 février 2023. Dès 14 heures, 40 doublettes ont investi le Foyer Rural «Yves de Mouxy», dans une bonne ambiance et la bonne humeur.

Toutes les équipes ont pu être récompensées et nous en profitons pour remercier tous nos généreux donateurs ; nous ne les citerons pas tous car ils ont été très nombreux. Une tombola a aussi pu être proposée. Une buvette était à disposition de chacun entre les parties ; les gâteaux confectionnés par des bénévoles ont pu régaler les papilles de tous et toutes. L'intégralité des bénéfices de cet après-midi est destiné au Club des Aînés «Les Bons Vivants» de notre commune.

Le président du Club des Aînés «Les Bons Vivants» remercie chaleureusement la

présidente du Comité d'Animation de BLOYE (CAB), Madame Isabelle BOUCHET ainsi que ses membres qui ont permis la réalisation et la bonne réussite de ce concours.



Le Club des Aînés «Les Bons Vivants» de Bloye.

APE

Chers parents, chers habitants,

Le 03 février a eu lieu notre vente de brioches. Encore une belle réussite grâce à vous tous. On espère que vous vous êtes régalés ! Nous remercions la boulangerie PACCARD pour ces délicieuses brioches. Nous allons maintenant nous concentrer sur notre prochaine **manifestation. Le carnaval de l'école de BLOYE qui aura lieu le samedi 18 mars 2023.** Nous vous préparons un beau moment avec le traditionnel défilé, le concours de déguisement et de délicieuses crêpes pour régaler les plus gourmands !

A très bientôt !



L'équipe de l'APE.

CAB

Le repas choucroute aura lieu le Dimanche 12 Mars 2023 au Foyer Rural «Yves de Mouxy» le midi.

Vous avez dû recevoir un bon de réservations dans votre boîte aux lettres. Pour les **retardataires, vous avez jusqu'au 3 mars pour réserver votre repas.**

Et nous aurions besoin d'aide pour organiser cette manifestation. Si vous voulez aider, n'hésitez pas à nous contacter par mail à cab74@outlook.fr ou par tél au 06.86.08.33.32.
Merci.



Le Comité d'Animation de Bloye (CAB).

CHASSE (ACCA)



La saison de chasse 2022/2023 est terminée. Le plan chasse chevreuil a été **effectué. Aucun sanglier, lièvre n'ont été prélevés ; quelques canards, pigeons, faisans,... ont été effectués. C'est une très, très petite saison** par rapport aux saisons précédentes. Je pense que la sécheresse et du coup le maïs ramassé avant la saison de chasse y est pour quelque chose.

Il y aura certainement trois ou quatre tirs de corneilles en mars et avril 2023 sur la commune à la pointe du jour par des chasseurs assermentés par la Fédération de Chasse 74 et la Direction Départementale Territoire, suite aux plaintes des agriculteurs pour les semailles de maïs.

Cordialement.

Le président.
Christophe RAMEL.

L'ESPACE FRANCE SERVICES DE RUMILLY : UN ESPACE UNIQUE POUR FACILITER VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES EN LIGNE

Des agents formés dans de nombreuses thématiques de la vie quotidienne (**emploi, retraite, famille, social, santé...**) notamment auprès des partenaires opérateurs de France Services sont présents pour vous :

- * Donner une information de premier niveau : accompagnement dans les démarches administratives quotidiennes, réponses aux questions, aide à la recherche de l'informations,
- * Mettre à disposition et accompagner l'utilisation d'outils informatiques : création d'une adresse e-mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs,
- * Aider aux démarches en ligne : navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne,
- * Résoudre les cas les plus complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires, le cas échéant par un appel vidéo avec l'utilisateur.



Des ordinateurs, imprimantes, scanners et téléphones sont mis à votre disposition afin de vous faciliter l'accès aux démarches administratives en ligne.

Les partenaires opérateurs de France Services sont le Ministère de l'Intérieur, les Finances Publiques, le Ministère de la Justice, l'Assurance Maladie, l'Assurance Retraite, les Allocations Familiales, le Pôle Emploi, la Mutualité Sociale Agricole, la Poste,....

Pour plus d'informations, vous pouvez joindre l'Espace France Service, 25 rue Charles de Gaulle, 74150 RUMILLY. Mail : efsr@mairie-rumilly74.fr - Tél. 04.50.01.43.35

[Source Espace France Services Rumilly.](#)

A vos Agendas

DIMANCHE 12 MARS 2023 : Choucroute organisée par le Comité d'Animation de Bloye (CAB) au Foyer Rural «Yves de Mouxy» à 12h00 sur inscription.

SAMEDI 18 MARS 2023 : Carnaval organisé par l'APE (l'Association des Parents d'Elèves). Rendez-vous à 15h00, sur le parking du Foyer Rural «Yves de Mouxy» et départ du défilé suivi d'un goûter à l'école, ouvert à tous.

JEUDI 23, VENDREDI 24 MARS ET SAMEDI 25 MARS 2023 : Mise à disposition d'un broyeur pour les administrés(ées) par la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, sur rendez-vous auprès de la mairie sur place ou par mail.

VENDREDI 28 AVRIL 2023 : Distribution de composteurs individuels sur le parking du Foyer Rural «Yves de Mouxy» de 17h00 à 19h00, sur réservation auprès de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie.

Responsable Publication : Patrick DUMONT

Comité de validation : Claire PIRON, Gérard RICHART, Laurent BONIAUD, Isabelle BOUCHET

Marie-Rose GUIGON, Patrick DUMONT

Distribution : Véronique ROQUART

Crédits Photos : Mairie de Bloye, Ecole, Bibliothèque, APE, CAB, SH, PG

Ne pas jeter sur la voie publique.